



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

Luxembourg, 28 septembre 2022

Accord Tripartite 2022 : Action contre l'inflation énergétique

Les entreprises luxembourgeoises sont solidaires dans la lutte contre l'inflation via les mesures retenues en faveur des ménages et des entreprises. L'UEL souligne avec force la charge financière supplémentaire considérable pour les entreprises des deux tranches indiciaires prévues pour 2023, par l'augmentation du salaire social minimum au 1^{er} janvier 2023 ainsi que par l'explosion des factures énergétiques et les risques de poussées inflationnistes supplémentaires dues à des facteurs autres que les prix énergétiques.

Dans l'intérêt du tissu économique du pays, l'UEL insiste auprès du Gouvernement pour que ce dernier respecte son engagement d'éviter le cas échéant tout impact sur les entreprises d'une 3^{ème} tranche indiciaire en 2023, au-delà des deux tranches prévues pour assurer la prévisibilité nécessaire aux entreprises.

Lors des échanges tripartites des 18-19 et 20 mars, l'UEL a pu présenter ses vues sur le contexte économique qui confirme le constat et les craintes avancés par l'UEL lors des échanges du Comité de coordination tripartite de mars. En effet, force est de constater la dégradation de la situation économique et l'accentuation du contexte de polycrise. Le STATEC a d'ailleurs confirmé la dégradation conjoncturelle, les hausses de l'inflation et des coûts de production, l'impact de l'indexation sur le prix des services et les risques sur l'économie. Outre le STATEC, la plupart des organisations internationales comme la Commission européenne, le FMI ou l'OCDE montrent que les prévisions économiques s'orientent à la baisse. Les entreprises devront donc affronter l'augmentation de leurs frais et charges dans un contexte économique extrêmement difficile.

Les employeurs ont accepté un ensemble de mesures devant freiner l'inflation sans toucher au système d'indexation (qui n'est pourtant ni la solution au contexte actuel ni un mécanisme social). Avec cet accord, les entreprises ont voulu souligner leur solidarité à l'égard de leurs salariés et des ménages qui sont aussi touchés par l'envolée des prix.

Les entreprises bénéficieront quant à elle d'une certaine prévisibilité d'ici fin 2023. Le Gouvernement s'est engagé à ce que les entreprises n'aient pas de 3^{ème} tranche à supporter en 2023 sachant que, suivant le scénario central des prévisions du STATEC, un non-accord aurait conduit à la survenance de 4 tranches d'index d'ici fin 2023. De plus, l'accord tripartite contient plusieurs mesures importantes pour aider les entreprises par rapport au prix de l'énergie ainsi que des mesures fiscales devant permettre à toutes les entreprises d'accélérer leur transition énergétique, écologique et digitale.

A terme, il y va aussi de la compétitivité et de l'attractivité économique du Luxembourg, facteurs qui jusqu'à présent étaient le garant de l'État providence qui nous tient tous à cœur.

Par ailleurs, les signataires de l'accord ont convenu d'éviter début 2024 un arrêt brutal des mesures de stabilisation des prix, surtout lorsque qu'un tel arrêt provoquerait un choc inflationniste. Dans cette hypothèse, un retrait progressif (phasing out) sur l'année 2024 devra être prévu.

Finalement, l'accord tripartite signé ce jour maintient la tradition luxembourgeoise du dialogue social et de la stabilité politique, économique et sociale.

A propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des chambres professionnelles et des organisations d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. Parce que ses membres assurent 80% des emplois et produisent 85% du PIB, l'UEL veut placer l'entreprise et ses enjeux au cœur de la société luxembourgeoise. L'UEL œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. Elle agit pour une économie attractive pour les investisseurs et les talents. Plus d'infos sur www.uel.lu

Contact presse : 26 00 91 ou press@uel.lu